



The Climate Group
Spaces Westerpark, Haarlemmerweg 331A
1051 LH Amsterdam, the Netherlands

A l'attention de :

Monsieur Gabriel ATTAL, Premier Ministre,
Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique,
Monsieur Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires,

Paris, le 6 février 2024

Objet : Les entreprises sont engagées dans l'électrification de leurs véhicules et demandent le soutien de l'État.

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

L'électrification du transport routier a été identifiée par le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) comme un levier indispensable pour l'atteinte de l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050. Sur les 36 MtCO_{2e} de baisse des émissions nationales annuelles prévues pour le secteur des transports d'ici à 2030, 11 MtCO_{2e} découlent de la transition vers les véhicules électriques.¹

Une telle baisse ne pourra être réalisée sans une électrification massive et rapide des véhicules des entreprises, qui immatriculent chaque année plus d'une voiture neuve sur deux.²

¹ France Nation Verte (2023), [La planification écologique : la synthèse du plan](#).

² Analyse T&E des données officielles d'immatriculations (base SIV).

Une électrification accélérée des véhicules professionnels est à notre portée. Si l'élargissement de l'offre de véhicules électriques et le développement d'un panel de plus en plus large de solutions de recharge continuent leur progression rapide, nous serons tout à fait capables d'organiser la transition de nos cas d'usages automobiles. De fait, un nombre croissant d'entreprises et certaines centrales de réservation taxis ou VTC s'engagent et investissent massivement dans l'électrification de leurs flottes.^{3,4}

Cette électrification des véhicules professionnels n'est pas seulement possible, elle est également souhaitable. Sauf exception, la motorisation électrique est aujourd'hui celle qui affiche le meilleur coût total d'utilisation (*total cost of ownership*)⁵ : le passage à l'électrique nous permettra donc de réaliser des économies sur les coûts de gestion. Au-delà, la mise en place d'un projet d'électrification est un atout pour l'attractivité et le dynamisme de l'entreprise. Elle participe à améliorer notre image de marque et à convaincre les investisseurs. Enfin, dans un contexte d'accélération de l'urgence climatique, l'électrification des nos flottes participe à la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre et au respect de nos engagements climatiques.

En ce sens, nous saluons le cap clair en faveur d'une électrification accélérée fixé par les pouvoirs publics français et européens. Un soutien sans équivoque à l'échéance de 2035 pour la fin de vente des véhicules légers à motorisation thermique est nécessaire. Ni les agrocarburants, ni les carburants de synthèse ne constituent une alternative viable pour la décarbonation de ces véhicules légers après 2035.

Pour autant, la transition vers le véhicule électrique demeure un challenge systémique complexe pour une entreprise. Pour nous permettre de la mener à bien dans de bonnes conditions et à un rythme soutenu, nous demandons le soutien des pouvoirs publics sur les aspects suivants :

- **Financement** : il faut entretenir l'argument économique en faveur de l'électrique.

Si le coût total d'utilisation est aujourd'hui à l'avantage de la voiture électrique, ce n'est pas encore toujours le cas pour certaines catégories d'utilitaires. Par ailleurs, les coûts d'acquisition sont encore trop élevés, ce qui pose problème en matière d'avance de fonds. Il nous semble donc important de maintenir les aides et incitations fiscales actuelles, pour maintenir la dynamique de verdissement entamée par les flottes professionnelles et certaines centrales de réservation.

³ Plusieurs des signataires de la présente lettre (Coca-Cola EuroPacific Partners, Danfoss, Grundfos, LeasePlan, Novartis, et Schneider Electric) appartiennent au réseau international EV100, porté par l'ONG Climate Group et qui rassemble les entreprises engagées dans un passage à une flotte de véhicules légers 100 % électriques d'ici 2030.

⁴ Les entreprises françaises les plus avancées en matière de transition vers le véhicule électrique ont été listées dans une [étude](#) de l'ONG Transport & Environment (T&E), publiée en mars 2023.

⁵ Arval (2023), [TCO Scope 2023](#) et ALD-LeasePlan (Ayvens) (2023), [2023 Mobility Guide](#).

- **Stabilité et simplification réglementaire:** il faut de la clarté et de la visibilité réglementaire pour conforter les investissements privés.

L'absence de visibilité sur l'évolution du cadre réglementaire et fiscal est un frein pour la planification et la budgétisation de notre transition. Pour être anticipées, les évolutions réglementaires et fiscales devraient systématiquement être pensées de façon progressive et pluriannuelle.

Plus spécifiquement, les règles applicables aux avantages en nature, s'agissant notamment de l'abattement dont bénéficient les véhicules électriques et du remboursement de la recharge à domicile par l'employeur, devraient être clarifiées et rendues plus transparentes. De même, les évolutions attendues de la Loi d'Orientation des Mobilités relative aux obligations de verdissement devront s'accompagner d'une simplification de la procédure de reporting.

- **Offre:** le marché du véhicule électrique doit répondre aux besoins spécifiques des entreprises.

L'offre, et en particulier celle des marques automobiles françaises, doit s'adapter aux attentes des professionnels. C'est à cette condition que nous pourrons continuer à jouer notre rôle de soutien, par nos achats, à la restructuration de la filière automobile nationale autour de l'électro-mobilité.

Dans le détail, d'importants progrès restent à faire sur les segments encore en mal d'électrification (gros fourgons avec une autonomie suffisante, véhicules spécifiques, petits véhicules, etc.) et sur la compatibilité avec toutes les puissances de recharge.

- **Recharge:** le déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) répondant aux besoins des entreprises doit être accéléré.

En particulier, nous demandons l'intervention du gouvernement auprès des bailleurs et des propriétaires de locaux professionnels, afin de les impliquer davantage dans le financement des pré-équipements pour accueillir les IRVE. La mise en place de plans de déploiement spécifiques aux zones d'activités économiques (ZAE) ou plus largement sur du foncier à vocation économique est indispensable.

De même, l'expansion de la recharge rapide pour la recharge en itinérance et le développement de solutions de recharge en copropriété pour les employés résidant en habitat collectif ou ne disposant pas de place de parking privée sont nécessaires.

Enfin, en lien avec le Règlement sur les Infrastructures pour carburants alternatifs (AFIR), il s'agit de répondre au manque d'interopérabilité des bornes de recharge publique – qui devraient pouvoir accepter les paiements par carte bancaire – et de pallier l'absence de transparence quant à l'affichage des prix.

- **Conduite du changement:** les enjeux de conduite du changement auprès des collaborateurs, essentiels à une transition rapide dans de bonnes conditions, sont trop souvent négligés par les pouvoirs publics.

Le lancement d'un plan national de formation de toutes celles et ceux qui, au quotidien, font vivre cette transition (gestionnaires de flottes, responsables mobilité, commerciaux des sociétés de leasing, chauffeurs indépendants, etc.), nous semble essentiel pour nous permettre de prendre notre juste part de responsabilité dans la réussite de la transition automobile nationale.

Le passage au véhicule électrique ne se résume pas à un simple changement de motorisation : il s'agit d'une transition culturelle et organisationnelle profonde, que l'État doit appréhender comme telle et soutenir.

Nous nous tenons disponibles pour l'organisation d'une rencontre afin d'approfondir la discussion sur ces sujets.

Respectueusement,

Les Signataires :



